

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : mercredi 14 juin 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : 08 juin 2023
Date d'affichage : 08 juin 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 21 JUIN 2023
Affichée en mairie le : 21 JUIN 2023
Notification(s) éventuelle(s) le : 21 JUIN 2023

**OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : Direction éducation, jeunesse
Délibération N° : DCM20230614_04

Rapporteur : Madame LIZEE JUAN
Secrétaire de séance : Madame MORETTO ALLEGRET

Le mercredi 14 juin 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NAVARRO-GUILLOT à Madame BAUZIT
Madame CHARLIER à Monsieur PALAYER
Monsieur DOMINICI à Madame ESPANOL
Madame GUERRIER BUISINE à Monsieur ELBAZ
Madame RAMELLA-VICENTE à Monsieur RADIGALES

Absent(s) :

Monsieur VILLARDRY, Monsieur MOSCHETTI

OBJET : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Mes chers collègues,

La Commune de Saint-Laurent-du-Var organise des accueils périscolaires et extrascolaires au sein des dix-neufs établissements scolaires. En application des dispositions législatives et réglementaires et afin d'informer les familles et de préciser des modalités d'inscription et de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur en faveur des différents accueils proposés par la commune.

Compte tenu de la mise en place progressive du portail famille associée aux différentes améliorations apportées par la direction éducation jeunesse, des modifications au règlement intérieur sont à envisager.

Cette délibération a pour objectif de modifier le règlement intérieur adopté par délibération du 6 décembre 2022 et d'approuver le nouveau projet de règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires joint en annexe.

Les mises à jour concernent notamment les points suivants :

- Les conditions d'admission aux activités périscolaires, extrascolaires ainsi que la restauration scolaire : l'accès aux activités est ouvert aux élèves dans la limite des places disponibles avec une priorité pour les familles dont les parents travaillent (page 4),
- Le délai nécessaire de 3 jours pour la prise en compte d'une demande d'inscription aux accueils du mercredi (page 10),
- Les modalités de remboursements, d'annulations ou de déductions selon le type d'absences des enfants aux différentes activités (page 15),

Ce projet de délibération a été examiné en commission municipale de la famille, petite enfance, éducation, animation, jeunesse et insertion professionnelle du 12 juin 2023.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

MODIFIER le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var adopté par délibération le 6 décembre 2022 ;

APPROUVER le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var à compter du 20 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

MODIFIE le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var adopté par délibération le 6 décembre 2022 ;

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var à compter du 20 juin 2023.

OBJET : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

